
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la salle municipale du 771 rue Beauce lundi le 1er juin 2009, à compter de 20 heures 00.

Sont présents :

Mesdames les conseillères Éva Borocz, Diane Chaput; et messieurs les conseillers Claude Jutras, Pierre St-Louis, Ghislain Beauregard, formant quorum sous la présidence de Monsieur Jean-Robert Grenier, maire, en présence de Monsieur Alain Beauregard, secrétaire-trésorière et directeur général.

Un poste de conseiller vacant.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte à 20 heures 00. Il souhaite la bienvenue aux participants et les remercie de leur présence.

2009-06-92.1

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de madame la conseillère Diane Chaput, appuyée par monsieur le conseiller Ghislain Beauregard, il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

1. Adoption de l'ordre du jour ;
2. Procès verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2009 - Adoption ;
3. Affaires découlant du procès verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2009 ;
4. Rapport des comités ;
5. Correspondance ;

ADMINISTRATION

6. Poste de manœuvre – Ouverture ;
7. Infotech (Sygem) – Banque d'heures pour support ;

FINANCES

8. Comptes payés et à payer – Autorisation de paiement ;
9. Rapport du vérificateur – Dépôt;
10. Règlement n° 259 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires – avis de motion ;

VOIRIE ET AQUEDUC

11. Ponceau de la petite montée – Bureau des délégués - Remplacement du ponceau – rétention des services d'ingénierie ;
12. FIMR (taxe d'accises) - Amendement au protocole ;
13. Intersection dangereuse - Second ruisseau/Labonté ;

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

14. Travaux d'entretien des branches n^{os} 19 et 20 du cours d'eau Coderre – répartition ;
15. Inventaire et caractérisation des systèmes de traitement des eaux usées – Suivi ;
16. Société de l'agriculture – Commission de protection du territoire agricole du Québec- Audiences ;
17. Conformité du plan et des règlements d'urbanisme au schéma d'aménagement révisé– État des travaux ;

SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE

18. Schéma de couverture de risques – Suivi ;
19. Plan d'organisation policière – Approbation ;

LOISIRS ET CULTURE

20. Plan d'intégration des projets du pacte rural pour mettre en valeur Calixa-Lavallée ;
21. Loisirs – Sécurité – Modification de la résolution no 2009-05-78 ;
22. Motion de félicitations- Madame Ayala Peer ;
23. Hydro-Québec – Diagnostique résidentiel mieux consommer – résultats au 1^{er} juin 2009 ;

AUTRE

24. Période de questions du public ;
25. Levée de l'assemblée.

Avec le retrait de la rubrique no 20 :

20. Plan d'intégration des projets du pacte rural pour mettre en valeur Calixa-Lavallée ;

ADOPTÉE

2009-06-92.2

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2009

Sur la proposition de madame la conseillère Éva Borocz, appuyée par monsieur le conseiller Claude Jutras, il est unanimement résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2009 tel que déposé.

ADOPTÉE

3. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MAI 2009

Le directeur général résume le suivi fait à la séance ordinaire du 4 mai 2009 soit, notamment, la distribution des arbres donnés par le club 4H et l'organisation d'une rencontre avec les principaux intervenants du schéma de couverture de risques.

4. RAPPORT DES COMITÉS

Les membres du conseil font état des sujets pour lesquels ils ont mandat.

- Voirie:
Monsieur le conseiller Ghislain Beauregard informe la population sur la planification des travaux de voirie afin de se conformer au programme de subvention de la taxe d'accise et les démarches en cours pour solutionner une fois pour toute l'état de l'intersection Second Ruisseau/Labonté (gravier sur la chaussée et glissière trop près de la chaussée).
- Culture, patrimoine :
Madame la conseillère Diane Chaput fait état de la réponse à la demande de jumelage avec la commune de Bovel faite par Chants de Vieilles à savoir que les membres du conseil réunis en caucus le 25 mai sont d'avis qu'une lettre d'intérêt soit signée par monsieur le maire. Madame Chaput résume la distribution des arbres donnés par le club 4H qui a eu lieu le 14 mai; pour une première fois cette année, la municipalité a été le point de distribution des arbres pour six autres organismes qui sont venus chercher leurs arbres ici, à Calixa-Lavallée, le 12 mai ce qui lui a demandé une plus grande disponibilité. Monsieur le maire saisit l'occasion pour féliciter les jeunes élèves Calixoises de l'école Suzie Auclair mesdames Gabrielle Malo, pour leur prestation dans le cadre du concert annuel qui a eu lieu le 31 mai 2009.
- Urbanisme :

Rien à signaler de la part de Madame la conseillère Éva Borocz.

- Sécurité publique / matières résiduelles :

Monsieur le maire informe la population du dépôt, séance tenante, du plan d'organisation policière 2009. Il y aura rencontre des intervenants concernés par le schéma de couverture de risques le 16 juin avec les membres du conseil. La population sera informée du suivi que la municipalité devra faire pour la mise en œuvre de ce schéma sur notre territoire.

- Environnement :

Monsieur le maire informe la population que les relevés dans les fosses septiques par l'équipe de BPR prendront fin le 11 juin 2009 afin d'accorder un délai à ceux qui n'ont pu déterrer les couvercles de leurs fosses à ce jour.

- Bibliothèque, loisirs et salle municipale :

Monsieur le conseiller Pierre St-Louis informe la population qu'à la demande de l'assureur, un inventaire exhaustif des biens de la propriété a été réalisé le 29 mai, de la réparation des accessoires de loisirs et des fondations des bureaux administratifs pour colmater les fissures. .

- Transport adapté :

Rien à signaler de la part de monsieur le conseiller Claude Jutras.

- Communauté métropolitaine de Montréal/MRC Lajemmerais

Monsieur le maire fait part de sa contribution à la réflexion sur la zone agricole, ses propos ayant été pris en compte dans le rapport Ouimet. Il résume sa participation au conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités et dépose l'aide-mémoire sur les programmes d'infrastructures municipales afin que la municipalité examine l'opportunité de se prévaloir d'aides financières, particulièrement en ce qui concerne le schéma de couverture de risques. Enfin, il rappelle que 100 000 \$ par année sont réservés à la municipalité de Calixa-Lavallée pour que les citoyens puissent être desservis par le transport collectif. .

5. CORRESPONDANCE

Lettre datée du 21 avril 2009 de Monsieur Sylvain Berthiaume, directeur général, MRC/CLD transmettant le rapport du vérificateur de l'organisme;

Lettre datée du 23 avril 2009 de madame Alexandra Rodrigue, attachée politique, cabinet de la vice-première ministre, ministère des Affaires municipales, des régions et de l'Occupation du territoire accusant réception de la résolution demandant à la ministre de soustraire la municipalité du territoire et des quotes-parts de l'AMT et de la CMM.

Courriel daté du 5 mai 2009 de la Direction des communications, Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire invitant la municipalité à élaborer un Plan particulier d'intervention en cas de pandémie d'influenza ;

Lettre datée du 12 mai 2009 de Me Diane Mondou, greffière, transmettant le rapport financier de la Régie de police Richelieu-Saint-Laurent ;

Lettre datée du 26 mai 2009 de Me Claude Séguin, secrétaire de la Communauté, transmettant les états financiers et le rapport du vérificateur pour l'exercice 2008.

ADMINISTRATION

2009-06-92.3

6. POSTE DE MANŒUVRE - ÉCHÉANCE

CONSIDÉRANT l'échéance d'embauche du poste de manœuvre ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Beauregard, appuyée par monsieur le conseiller Pierre St-Louis et unanimement résolu :

D'AUTORISER la réouverture du poste de manœuvre sur appel pour une durée de un an et ;

DE SOLLICITER des offres de services auprès des personnes et entreprises intéressées,

ADOPTÉE

2009-06-92.4

7. INFOTECH (SYGEM) – BANQUE D'HEURES POUR SUPPORT;

CONSIDÉRANT l'entente conclue avec Infotech (résolution n° 2009-09-188) couvre les heures d'assistance mais ne couvre pas les heures de formation ni de changements apportés au programme (logiciel de comptabilité) ;

CONSIDÉRANT les besoins depuis janvier (taxation, mutation, assurances collectives) et le support fourni ;

CONSIDÉRANT qu'une heure trois quart ont été facturés au taux horaire de 100 \$, alors que l'achat d'une banque de 14 heures, sans date d'échéance, réduit ce taux à 70 \$;

CONSIDÉRANT les besoins actuels d'épuration des données de transaction qui n'ont pas à être conservées, ce qui devrait nécessiter environ 5 heures de travail ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Beauregard, appuyée par madame la conseillère Diane Chaput et unanimement résolu :

D'ACHETER une banque de 14 heures de support technique au coût de 955 \$ plus taxes

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Alain Beauregard, directeur général, secrétaire-trésorier, atteste qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Alain Beauregard, directeur général, secrétaire-trésorier

ADOPTÉE

FINANCES

2009-06-93

8. COMPTES PAYÉS ET À PAYER- AUTORISATION DE PAIEMENT

Le vote est demandé sur l'approbation des comptes payés et à payer en refusant le remboursement des frais de représentation réclamés par monsieur le maire pour solliciter une commandite auprès des magasins de musique Archambault au profit de Chants de Vieilles, organisme sans but lucratif de Calixa-Lavallée.

Il est proposé par monsieur Pierre St-Louis de retirer les montants de 43.58 \$ et 7.47 \$ pour porter l'autorisation du conseil à un montant total de 33 650.07 \$

Ont voté POUR : madame la conseillère Éva Borocz et messieurs les conseillers Ghislain Beauregard, Claude Jutras, Pierre St-Louis

Ont voté CONTRE; monsieur le maire Jean-Robert Grenier et madame la conseillère Diane Chaput.

QUE LA LISTE des comptes au montant de 33 650.07 \$ soit approuvée.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Alain Beauregard, directeur général, secrétaire-trésorier, atteste qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

Alain Beauregard, directeur général, secrétaire-trésorier

2009-06-94

9. RAPPORT DU VÉRIFICATEUR - DÉPÔT

Conformément aux dispositions de l'article n° 176.1 du Code municipal, le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les états financiers et le rapport du vérificateur pour l'année financière 2008.

La firme Moreau, Boisselle, Brunelle et Associés a conclu aux observations suivantes, notamment : surplus de fonctionnement de 17 375 \$ (rappel : affectation au revenus 2008 de 60 000 \$ provenant du surplus accumulé), surplus accumulé de 137 538 et fonds réservé (fond de roulement) de 31 401 \$ au 31 décembre 2008. En 2009, la municipalité aura payé toutes ses dettes.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Jutras et unanimement résolu :

D'ADOPTER le rapport du vérificateur pour l'année financière 2008 tel que déposé.

ADOPTÉE

2009-06-95

10 RÈGLEMENT N° 259 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES – AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par madame la conseillère Diane Chapat à l'effet qu'à une séance ultérieure il sera déposé pour adoption le règlement n° 259 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires. Un projet de règlement étant déposé, une dispense de lecture est demandée.

VOIRIE ET AQUEDUC

2009-06-96

**11. PONCEAU DE LA PETITE MONTÉE – BUREAU DES DÉLÉGUÉS –
REMPACEMENT DU PONCEAU – RÉTENTION DES SERVICES D'INGÉNIEURIE;**

CONSIDÉRANT l'état du ponceau de la branche n° 22 du ruisseau Coderre, à la hauteur de la Petite Montée ;

CONSIDÉRANT la branche n° 22 du ruisseau Coderre est sous compétence du bureau des délégués ;

CONSIDÉRANT que le remplacement du ponceau est sujet à un certificat d'autorisation du Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs ;

CONSIDÉRANT que les plans et devis de remplacement doivent effectués dans les règles de l'art soit par un ingénieur ;

CONSIDÉRANT que le Bureau des Délégués et le ministère ne se pencheront sur une demande d'autorisation que si ladite demande est complète et accompagnée des plans d'un ingénieur ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres et les résultats de soumissions obtenus le 25 mai 2009 soit BPR Infrastructure au montant de 7 800 \$ et BMI experts-conseils au montant de 4 620 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Beauregard, appuyée par madame la conseillère Éva Borocz et unanimement résolu :

DE RETENIR les services de BMI Experts Conseil au montant de 4 620 \$, taxes en sus pour la conception des plans, et toutes les tâches liées aux demandes d'autorisation, surveillance et réception des travaux.

DE DEMANDER au Bureau des Délégués d'autoriser les travaux de réfection du ponceau de la branche n° 22 du ruisseau Coderre..

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Alain Beaugard, directeur général, secrétaire-trésorier, atteste qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées, soit le versement de dix milles dollars fait par monsieur Beaudoin et le versement de la garantie bancaire exigée.

Alain Beaugard, directeur général, secrétaire-trésorier

2009-06-97

12. FIMR (TAXE D'ACCISES)- AMENDEMENT AU PROTOCOLE

CONSIDÉRANT l'entente entre la municipalité et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

CONSIDÉRANT la répartition à l'entente, modifiée par la résolution n° 2008-01-13 :

- réparation du ponceau le Second-Ruisseau : = 140 000 \$
- réparation du rang Lamontagne : = 120 000 \$
- étude pour le projet de traitement du rejet des eaux usées : = 35 000 \$

CONSIDÉRANT que le traitement des eaux usées ne pourra excéder 14 000 \$ tel que convenu à l'entente intermunicipale liant les municipalités de Saint-Antoine-sur-Richelieu et Verchères ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'attribuer la balance à des travaux de réfection de ponceaux, en priorisant celui de la Petite Montée ;

CONSIDÉRANT que la réfection du rang Lamontagne a été réalisé pour un coût moindre et que la différence doit aussi être imputée à la réfection de ponceaux ;

CONSIDÉRANT que l'année en cours est la dernière de l'entente avec le ministère des Affaires municipales et des Régions et de l'Occupation du territoire et que la municipalité doit déposer une reddition de compte afin de réclamer la retenue de 16 306 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Beaugard, appuyée par madame la conseillère Éva Borocz et unanimement résolu

DE DEMANDER un amendement au protocole d'entente pour identifier les travaux admissibles comme suit :

Priorité 1, traitement de l'eau potable, traitement des eaux usées :

Eau potable :

réparation et remplacement d'équipement de pression : 8 800 \$

Eaux usées :

Analyse des eaux de surface, inventaire et caractérisation des installations septiques : 15 600 \$

Priorité 4, voirie :

- réparation du ponceau le Second-Ruisseau : = 125 200 \$
- réparation du rang Lamontagne : = 79 500 \$
- Resurfaçage et réparation 28 000 \$
- Remplacement de trois ponceaux 17 600 \$
- Ponceau, Petite Montée 20 000 \$

Total : 295 000 \$

ADOPTÉE

13. INTERSECTION DANGEREUSE - SECOND RUISSEAU/LABONTÉ

Monsieur le maire fait lecture d'une lettre qui sera envoyée à la ministre du ministère des transports afin de déplorer le réaménagement de l'intersection Second Ruisseau et Labonté et la collaboration très mitigée dudit ministère, direction de la Montérégie est.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2009-06-98

14. TRAVAUX D'ENTRETIEN DES BRANCHES NOS 19 ET 20 DU COURS D'EAU CODERRE – RÉPARTITION

CONSIDÉRANT les travaux d'entretien des branches n^{os} 19 et 20 tel du cours d'eau Coderre, tel qu'autorisés par le Bureau des Délégués (BD-08-204) ;

CONSIDÉRANT la consultation des intéressés le 29 avril 2009 et le projet de répartition par superficie contributive ;

CONSIDÉRANT que ce mode de répartition est le plus équitable, référence au service rendu et toute pondération confondue ;

CONSIDÉRANT la lettre datée du 15 avril 2009 de madame Annie Daudelin, technicienne en environnement, municipalité régionale de comté Lajemmerais demandant que soit confirmée ce mode de répartition ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Diane Chaput, appuyée par madame la conseillère Éva Borocz et unanimement résolu :

DE RETENIR la superficie contributive comme mode de répartition du coût des travaux pour l'entretien des branches n^{os} 19 et 20 du cours d'eau Coderre.

ADOPTÉE

15. INVENTAIRE ET CARACTÉRISATION DES SYSTÈMES DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES –

Monsieur le maire informe la population sur la fin prochaine des travaux et du rapport qui s'ensuivra. Il va sans dire que les résultats seront communiqués à la population.

16. SOCIÉTÉ DE L'AGRICULTURE – COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC - AUDIENCES

Monsieur le maire rappelle la tenue des audiences qui auront lieu le 23 juin auxquelles participera la municipalité.

17. CONFORMITÉ DU PLAN ET DES RÈGLEMENTS D'URBANISME- AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ – ÉTAT DES TRAVAUX

Le directeur général résume l'état des travaux soit, principalement, la mise à jour des données statistiques.

SÉCURITÉ CIVILE ET PRÉVENTION INCENDIE

18. SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES

Discuté précédemment (rubrique n^o 4)

2009-06-99

19. PLAN D'ORGANISATION POLICIÈRE - APPROBATION

CONSIDÉRANT le dépôt séance tenante du plan d'organisation policière 2009 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Beauregard, appuyée par monsieur le conseiller Claude Jutras et unanimement résolu :

D'APPROUVER le plan d'organisation policière 2009.

DE DEMANDER que soit revu le nombre d'exploitations agricoles (104, page 9) en consultant la source de cette information

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

20. PLAN D'INTÉGRATION DES PROJETS DU PACTE RURAL POUR METTRE EN VALEUR LES ACQUIS DE CALIXA-LAVALLÉE :

Sujet retiré.

2009-06-100

21. LOISIRS, -SÉCURITÉ MODIFICATION DE LA RÉOLUTION N° 2009-04-78

CONSIDÉRANT les effets de la résolution n° 2009-04-78 sur l'organisation des loisirs au niveau de la main d'œuvre subventionnée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Diane Chaput appuyée par monsieur le conseiller Ghislain Beauregard et résolu :

DE MODIFIER la résolution n° 2009-04-78 en modifiant l'expression « adulte » par l'expression « moniteur responsable ».

Madame la conseillère Éva Borocz demande le vote ;

Ont voté POUR : madame la conseillère Diane Chaput; et messieurs les conseillers Claude Jutras, Pierre St-Louis, Ghislain Beauregard,
A voté CONTRE : Madame la conseillère Éva Borocz. ;

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

2009-06-101

22 MOTION DE FÉLICITATIONS, MADAME AYALA PEER

CONSIDÉRANT que madame Ayala Peer a relancé bénévolement le comité des Loisirs de Calixa-Lavallée ;

CONDIDÉRANT que madame Ayala Peer n'occupe plus le poste de présidente du comité des loisirs de Calixa-Lavallée ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé d'adresser des félicitations à madame Ayala Peer pour la relance du comité des Loisirs de Calixa-Lavallée.

Le vote est demandé.

Ont voté POUR : mesdames les conseillères Éva Borocz et Diane Chaput; et monsieur le maire Jean-Robert Grenier ;

Ont voté CONTRE : messieurs les conseillers Claude Jutras, Pierre St-Louis, Ghislain Beauregard,

REJETÉE

23. HYDRO-QUÉBEC – DIAGNOSTIQUE RÉSIDENTIEL MIEUX CONSOMMER – RÉSULTAT AU 1^{er} JUIN 2009 ;

Monsieur le maire informe la population des résultats au 1^{er} juin soit 375 \$

24. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire tient une période de questions pour les personnes présentes dans l'assistance. Les questions portent principalement sur la demande de monsieur Miguel Provost de drainer ses terres par une conduite sous le rang de Beauce, les

élections, la participation de monsieur le maire au soutien du financement de Chants de Vielles, l'estimation de réparation de la mairie.

2009-06-102

25. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, sur la proposition de monsieur le conseiller Ghislain Beaugard, il est unanimement résolu que la présente séance soit close à 21 h 05.

ADOPTÉE

Jean-Robert Grenier
Maire

Alain Beaugard
Secrétaire-trésorier
Directeur général